



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inscription étudiants hors UE

Question écrite n° 17490

Texte de la question

Mme Brigitte Liso attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'augmentation forte des droits d'inscription pour les étudiants originaires de pays hors de l'Union européenne. Avec son plan « Bienvenue en France », le Gouvernement souhaite attirer davantage d'étudiants (500 000 étudiants d'ici 2027 contre un peu plus de 300 000 actuellement) et les accueillir dans de meilleures conditions. À partir de la rentrée 2019, les étudiants hors UE devront s'acquitter de 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master et doctorat contre moins de 400 euros actuellement. La hausse se justifie par la multiplication des services mis à disposition (visas, logement) tout en finançant davantage de bourses. Une quinzaine d'universités s'opposent à cette réforme. Elles ont indiqué qu'elles utiliseraient toutes les possibilités réglementaires existantes pour conserver le régime tarifaire actuel. D'un côté, avec certains syndicats (Fage, UNEF), ces opposants alertent sur le signal de fermeture au monde ainsi envoyé et sur le risque d'assèchement du vivier des chercheurs qui pourrait appauvrir la recherche française, de l'autre, le Gouvernement insiste sur la dynamique créée, relayée par des initiatives d'accompagnement de *start-up* innovantes. Par ailleurs, Campus France observe que, par rapport à l'année dernière, le nombre de candidatures hors EU a baissé de 10 % pour la rentrée 2019. Il y a donc besoin d'expliquer encore le sens de cette mesure. Compte tenu de cette situation, elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17490

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 septembre 2019

Question publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2031

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)